

# Pensions privées... ou privés de pension

Parmi les dossiers politiques à venir, celui de l'avenir des pensions  
L'UEL veut que l'on aide les pensions privées

Son credo: en faire un élément central de l'organisation de la prévoyance vieillesse.

**MARC FASSONE**

Invité par La Luxembourggeoise, Pierre Bley s'est exprimé sur les perspectives de la prévoyance vieillesse au Luxembourg.

Pour le secrétaire général de l'UEL, le régime général d'assurance pension ne peut continuer tout seul à assurer aux pensionnés un niveau de retraite tel qu'on le connaît aujourd'hui. Et de plaider pour une accélération de la pénétration de la prévoyance professionnelle parmi la population active.

Pour Pierre Bley, le système va dans le mur. Un mur qui se-

rait atteint au plus tard en 2050 et au plus tôt aux alentours des années 2030-2035, selon différentes études.

*«Vu les évolutions économiques et démographiques, le niveau actuel des prestations ne peut être maintenu à long terme, et ce en dépit d'un accroissement des cotisations.»*

Un accroissement des cotisations rejeté au nom du maintien de la compétitivité du pays. Pour lui, la solution réside dans la maîtrise des charges du système, à savoir les conditions du départ en retraite et le niveau du taux de remplacement. Il se garde bien de fixer des objectifs chiffrés en la matière mais ouvre des pistes: *«Le bien-fondé d'ajuster systématiquement les pensions et les rentes à l'évolution générale des salaires par les autorités publiques doit être revu.»*

Aux politiques de prendre leurs responsabilités.

## ÉQUILIBRER

Mais la pérennisation du système général n'est pas tout. L'UEL milite pour l'augmentation du taux de pénétration des régimes de pension complémentaire parmi la population active afin *«d'équilibrer davantage l'architecture générale de la prévoyance contre la vieillesse en renforçant l'élément capitalisation»*.

Actuellement, seuls 15% de l'ensemble des salariés bénéficient d'une pension complémentaire de leur entreprise. Un taux qui varie en fonction des secteurs d'activité: 66% dans le secteur financier, 19% pour les activités de service aux entreprises et... 0% encore dans beaucoup - trop - d'autres secteurs.

Un taux de pénétration que la législation RCP, dont on a fêté les 10 ans ce 8 juin, n'a que peu fait progressé. Un résultat décevant que Pierre Bley impute au manque d'ambition du législateur, *«voire à une méfiance dogmatique»*, et à une politique prudentielle, menée par l'IGSS, jugée *«inadaptée et trop rigide.»*

Et de réclamer des incitatifs en faveur de l'épanouissement de cette institution et un environnement réglementaire moins dissuasif.

Ce qui passerait par une simplification des contrôles imposés par l'IGSS via son projet PENCOM. Un sujet qui fâche le patronat qui en appelle aux politiques.

Pierre Bley souhaite aussi l'extension du bénéfice des pensions complémentaires du 2<sup>e</sup> pilier aux indépendants et aux professions libérales.

Le volet fiscalité n'est pas oublié. L'UEL veut rendre le régime fiscal des plans de pension du deuxième pilier moins dissuasif. Ce qui passe par l'abaissement du taux d'imposition actuellement à 20%.

Plus technique, *«la non ductibilité fiscale du taux d'intérêt technique dans le cadre d'un régime complémentaire de pension de type fonds interne, donc basé sur des provisions bilantaires, telle que pratiquée par l'Administration des contributions directes est inacceptable.»*

Dernier point, la création d'incitations fiscales.

Autant de réformes jugées nécessaires à l'assainissement du régime général d'assurance pension et auxquelles Pierre Bley espère que le gouvernement s'attellera.

Ce qui est toujours plus facile en début de législature...